



PLAN DE LUTTE CONTRE L'INTIMIDATION ET LA VIOLENCE

Le contenu prescrit du plan de lutte



NOM DE L'ÉCOLE	L'Envolée
<p>Ce plan a principalement pour objet de prévenir et de contrer toute forme d'intimidation et de violence à l'endroit d'un élève, d'un enseignant et de tout autre membre du personnel de l'école.</p> <p>Tout membre du personnel d'une école doit collaborer à la mise en œuvre du plan de lutte contre l'intimidation et la violence et veiller à ce qu'aucun élève de l'école à laquelle il est affecté ne soit victime d'intimidation ou de violence.</p> <p>La direction de l'école doit désigner, parmi les membres du personnel de l'école, une personne chargée, dans le cadre de sa prestation de travail, de coordonner les travaux d'une équipe qu'elle doit constituer en vue de lutter contre l'intimidation et la violence.</p>	
COMITÉ-ÉCOLE	
RESPONSABLE	Normand Phaneuf (direction)
MEMBRES	Manon Lacas (surveillante d'élèves)
	Annie-Claude Lamarche (enseignante)
	Isabelle Meunier (psychoéducatrice)
	Patrick Saumure (directeur-adjoint)

<input type="checkbox"/> Plan présenté et approuvé par le personnel	Date	29 octobre 2020
<input type="checkbox"/> Plan présenté et approuvé par le CE	Date	4 novembre 2020
<input type="checkbox"/> Document explicatif remis aux parents	Date	6 novembre 2020

Composantes du plan de lutte contre l'intimidation et la violence dans les écoles (article 75 de la LIP)

75.1 Le conseil d'établissement approuve le plan de lutte contre l'intimidation et la violence et son actualisation proposés par la direction de l'école

Article	Stratégie locale d'interventions, référentiel et outils
Article 75.1-1 Analyse de la situation de l'école en regard de l'intimidation et de la violence.	<ul style="list-style-type: none"> ○ État de situation (on collige les différentes situations dans mozaïk en lien avec la violence et l'intimidation) ○ Prise de position claire
Article 75.1-2 Les mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation ou de violence motivée, notamment, par le racisme, l'orientation sexuelle, l'identité sexuelle, l'homophobie, un handicap ou une caractéristique physique.	<ul style="list-style-type: none"> ○ Les visiteurs sont priés de se présenter à la réception (système de caméra et de portes barrées). ○ Passage d'un ordre d'enseignement à l'autre (Transition primaire-secondaire, camp l'Envol en août, présence des services lors des portes ouvertes, rencontre de parents en septembre). ○ Les tuteurs présentent les règlements au premier cours. ○ Annoncer rapidement aux parents à qui ils doivent référer une situation d'intimidation. Inciter le parent à consulter la politique en lien avec l'intimidation présente dans l'agenda. ○ Gestion de classe, intervention directe sur les actes ou les paroles pouvant être intimidants. ○ Visite de la direction dans les classes de 1^{ère} et 2^e secondaire. ○ Possibilité d'activités de développement des compétences personnelles et sociales, dont la résolution de conflits (services professionnels). ○ Référence à un intervenant et possibilité de médiation (enquête, victime, témoin), suivi avec la direction, conséquences graduées. ○ Participation des élèves à la planification et à la vie scolaire (Conseil des élèves...). ○ Gestion de conflit (tous les membres du personnel), si besoin particulier (référence psychoéducatrice, psychologue). ○ Développement des compétences personnelles et sociales, notamment l'empathie (développer chez l'élève) (Cours ECR) ○ Transfert d'info de dossiers, tournée des services. ○ Activité pour contrer : Intimidation-cyberintimidation-homophobie (allez voir le site : Réfléchis quand tu publies. Tournée et sensibilisation par un policier au besoin, collaboration possible avec justice alternative. Possibilité d'entente avec le SERY pour le racisme. Capsule fait par des élèves plus vieux aux élèves plus jeunes). ○ Plan de surveillance stratégique. Sensibilisation des surveillants face à l'intimidation, rencontre avec les services aux deux semaines. ○ Activités multi-niveaux pendant l'année pour sécuriser les plus jeunes. (Pas possible cette année). ○ Promotion des compétences sociales dans le cahier des approches des apprentissages. ○ Développement des qualités du profil de l'apprenant. ○ Valorisation de l'engagement communautaire et de l'ouverture sur le monde.

Article	Stratégie locale d'interventions, référentiel et outils
<p>Article 75.1-3</p> <p>Les mesures visant à favoriser la collaboration des parents à la lutte contre l'intimidation et la violence et à l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire.</p>	<ul style="list-style-type: none"> ○ Établissement des modalités de communication avec les parents. Plusieurs moyens de communication sont en place : Mozaïk, courriel et téléphone. ○ Engagement des parents sollicité dans le plan de lutte (collaboration). Les parents doivent aviser l'école s'ils sont mis au courant d'une situation d'intimidation. ○ Document destiné aux parents expliquant le plan de lutte et la position de l'école face à la violence et l'intimidation. Il y a un document disponible sur notre site web. ○ Texte en lien avec la violence ou l'intimidation présent dans l'agenda. ○ Offre de soutien aux parents inscrit à l'agenda (différentes adresses de site web).

Article	75.1-5 Les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté par un élève, un enseignant, un autre membre du personnel de l'école ou par quelque autre personne	75.1-7 Les mesures de soutien ou d'encadrement offertes à un élève victime d'un acte d'intimidation ou de violence, ainsi que celles offertes à un témoin ou à l'auteur d'un tel acte	75.1-8 Les sanctions disciplinaires applicables spécifiquement au regard des actes d'intimidation ou de violence selon la gravité ou le caractère répétitif de ces actes	75.1-9 Le suivi qui doit être donné à tout signalement et à toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence
	Actions	Soutien	Sanctions	Suivi
Auteur	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Rencontre par la direction ou l'intervenant désigné dans l'école <input type="checkbox"/> Téléphone ou communication écrite aux parents <input type="checkbox"/> Conservation des informations dans Mozaïk et SPI <input type="checkbox"/> Conséquence en lien avec le geste <input type="checkbox"/> Mise en place de mesures de soutien 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Possibilité de faire un plan d'intervention <input type="checkbox"/> Rencontre(s) avec un professionnel de l'école <input type="checkbox"/> Participation à des activités visant à développer des habiletés sociales. <input type="checkbox"/> Offre de soutien aux parents par le biais des CSSS ou organismes communautaires 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Application du code de vie <input type="checkbox"/> Conséquences en lien avec le geste posé <input type="checkbox"/> Une réparation est prévue et elle sera en lien avec le geste posé 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> La direction ou l'intervenant verra à ce que les mesures mises en place soient appliquées et respectées par l'élève <input type="checkbox"/> Un suivi aux parents sera donné pour les informer de l'évolution de la situation

Victime	<input type="checkbox"/> Rencontre par la direction ou l'intervenant désigné dans l'école <input type="checkbox"/> Téléphone ou communication écrite aux parents <input type="checkbox"/> Conservation des informations dans Mozaïk et SPI <input type="checkbox"/> Mise en place de mesures de soutien	<input type="checkbox"/> Possibilité de faire un plan d'intervention <input type="checkbox"/> Rencontre(s) avec un professionnel de l'école <input type="checkbox"/> Possibilité de participer à des activités d'estime de soi ou d'habiletés sociales ou d'affirmation de soi <input type="checkbox"/> Possibilité de référence à organisme externe (CALACS, CAVAC...)		<input type="checkbox"/> La direction ou l'intervenant verra à ce que les mesures mises en place soient appliquées et respectées par l'élève. On s'assure que l'auteur a cessé ses gestes d'intimidation. <input type="checkbox"/> Un suivi aux parents sera donné pour les informer de l'évolution de la situation.
Témoin	<input type="checkbox"/> Rencontre par la direction ou l'intervenant désigné dans l'école	<input type="checkbox"/> Rencontre(s) avec un professionnel de l'école au besoin		<input type="checkbox"/> Un suivi d'accompagnement offert à l'élève afin d'éviter des suites du conflit en tant que témoin. Protection du témoin
Article		Stratégie locale d'interventions, référentiel et outils		
Article 75.1-4 Les modalités applicables pour effectuer un signalement ou pour formuler une plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence et, de façon plus particulière, celles applicables pour dénoncer une utilisation des médias sociaux ou de technologies de communication à des fins de cyberintimidation.		Les renseignements pour dénoncer une situation d'intimidation sont mentionnés aux élèves du 1 ^{er} cycle lors d'une tournée de classe. Les modalités sont également dans l'agenda et sur le site web de l'école.		
Article 75.1-6 Les mesures visant à assurer la confidentialité de tout signalement et de toute plainte concernant un acte d'intimidation ou de violence.		La consignation des événements est gardée via Mozaïk et est accessible seulement par la direction et par le personnel autorisé.		